Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent quarante-deuxième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 2 mars 2015, à 10 h 10.

Président : M. Vaanchig Purevdorj .....(Mongolie)

GE.16-08389 (F) 070417 100417

1608389

Merci de recycler

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1342e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant toutes choses, je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Fu Cong, Ambassadeur de Chine, qui a accédé à la fonction de représentant de son gouvernement à la Conférence. Au nom de mon gouvernement et au nom de la Conférence, je saisis cette occasion pour vous assurer de notre coopération et de notre appui sans réserve dans vos nouvelles fonctions.

Ainsi que je vous l'ai annoncé lors de la dernière séance plénière, nous ouvrons ce matin le débat de haut niveau de la Conférence du désarmement. À présent, permettez-moi de suspendre la séance pour me rendre au Salon français afin d'y accueillir notre premier invité, M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite à présent une très chaleureuse bienvenue à notre invité, M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de vous adresser à la Conférence du désarmement. J'ai le plaisir et l'honneur d'inviter M. Lavrov à prendre la parole.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, chers collègues, je tiens d'abord à vous remercier de votre invitation, qui me donne l'occasion de m'adresser une fois de plus à la Conférence. Quatre ans se sont écoulés depuis la dernière fois que j'ai pris la parole devant cette instance, en mars 2011. Cette période a été marquée par une accumulation de menaces pour la sécurité internationale et de crises profondes touchant non seulement des États, mais aussi des régions tout entières. Je ne dis pas cela pour jeter l'alarme, mais simplement pour souligner qu'en cette période critique, il est plus nécessaire que jamais d'instaurer des relations multilatérales constructives et équitables de façon à concevoir des approches universellement acceptables, fondées sur l'équilibre des intérêts et non sur les ambitions de ceux qui voient uniquement le monde à travers le prisme de leur exceptionnalisme.

La difficulté et la complexité des problèmes auxquels est confrontée la communauté mondiale ont des conséquences pour la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive. Nous nous félicitons de constater que la majorité des États est résolue à trouver des compromis qui pourraient nous permettre de concourir de manière fiable à la réalisation de l'objectif de la sécurité et de la stabilité mondiales et régionales.

Nous pouvons tous reconnaître qu'il est nécessaire d'utiliser plus efficacement les mécanismes dont nous disposons, à savoir la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) de l'Assemblée générale, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement des Nations Unies, triade dont les compétences et l'expérience cumulée sont sans pareille dans le domaine du désarmement. Nous sommes convaincus que, dans les conditions actuelles, nous n'avons pas d'autre choix que cette triade. Ses composantes sont interdépendantes et complémentaires, et reposent sur des mandats et des règlements intérieurs formulés avec soin.

La Conférence, qui est l'instance au sein de laquelle les accords internationaux fondamentaux relatifs à la maîtrise des armements et à la non-prolifération ont été élaborés, occupe une place particulière. Bien sûr, cet organe de négociation est loin d'avoir épuisé son potentiel. Quoique nous soyons, nous aussi, préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence, nous demandons que ses fonctions soient intégralement rétablies grâce à un accord sur un programme de travail universellement acceptable. Pour parvenir à un tel accord, nous devrons tous faire preuve de souplesse afin de trouver l'équilibre des intérêts sans, bien entendu, porter atteinte aux principes fondamentaux qui régissent les travaux de la Conférence.

La prochaine Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) commence dans moins de deux mois. Nous engageons tous les États à accorder la plus grande attention à cet instrument, considéré à

juste titre comme la pierre angulaire de la stabilité stratégique mondiale et de la sécurité internationale.

L'une des tâches principales de la prochaine Conférence d'examen sera de réaffirmer notre attachement aux objectifs du Traité, aux obligations qui en découlent et à sa consolidation à travers la mise en œuvre du plan d'action adopté par consensus lors de la Conférence d'examen de 2010, lequel a conservé toute sa pertinence jusqu'à aujourd'hui. Nous pensons que toutes les dispositions qui sont énoncées dans ce plan d'action doivent être mises en œuvre.

À cet égard, nous sommes particulièrement préoccupés par l'incertitude entourant la mise en œuvre de la décision relative à la convocation d'une conférence pour examiner la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres types d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Alors que les efforts menés par de nombreux pays, dont la Russie, semblaient permettre d'espérer l'établissement d'un « dispositif » raisonnable se rapportant à l'ordre du jour et aux procédures de la conférence, il n'a pas été possible d'organiser cette rencontre ô combien importante dans les délais prévus. Néanmoins, l'ouverture de négociations sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient demeure un objectif prioritaire pour la communauté internationale, et il nous semble important de poursuivre le dialogue avec la participation de tous les pays de la région en vue de convoquer la Conférence dès que possible.

Nous nous félicitons de l'augmentation du nombre des zones exemptes d'armes nucléaires, qui nous rapproche du noble objectif de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. La signature du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, l'année dernière, a été une contribution importante à ce processus. La Russie est aussi prête à signer le Protocole se rapportant aux Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok).

Des négociations constructives sont menées sur la question du programme nucléaire iranien et donnent un exemple encourageant de la manière dont le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est en train d'être renforcé. Nous faisons tout notre possible pour que ces négociations soient couronnées de succès et aboutissent en temps voulu en nous efforçant de parvenir à des accords solidement ancrés dans les principes du TNP et les meilleures pratiques de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'été dernier, une opération sans précédent de démilitarisation chimique a été menée à bien. Le retrait de toutes les composantes d'armes chimiques et de précurseurs en Syrie, auquel la Russie a apporté un important soutien politique et financier, a été rendu possible grâce aux efforts concertés de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de nombreux États, au premier rang desquels la Syrie elle-même, un pays dont le Gouvernement, aux prises à des difficultés sans précédent, s'est acquitté de toutes ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques et a coopéré de bonne fois avec ses partenaires internationaux.

Moscou est attachée au désarmement nucléaire. Son engagement a été mis en évidence par son strict respect du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Ramener au niveau défini dans le Traité le nombre de vecteurs et d'ogives d'ici à 2018 est un objectif prioritaire.

Ainsi que l'a dit le Président russe, M. Vladimir Poutine, nous sommes prêts à engager un sérieux débat de fond sur le désarmement nucléaire, mais un tel débat doit être réellement sérieux et fondé sur l'égalité de traitement.

Il ne fait aucun doute que de nouvelles réductions et limitations des arsenaux nucléaires ne pourront intervenir que si le principe de sécurité juste et indivisible est respecté pour tous les États sans exception. Telle est la vision du désarmement nucléaire qui a guidé l'élaboration du Plan d'action adopté par consensus à la Conférence d'examen de 2010. Dans leur déclaration conjointe, qui vous a récemment été présentée, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont réaffirmé la nécessité de conduire le

processus de désarmement nucléaire en tenant compte de tous les facteurs susceptibles de porter atteinte à la stabilité stratégique mondiale.

Aujourd'hui, de nombreux facteurs portent atteinte à l'équilibre stratégique. C'est notamment le cas des actions unilatérales qui sont menées par les États-Unis et leurs alliés pour mettre en place un système de défense antimissiles mondial, lesquelles ont déjà eu des effets destructeurs sur la stabilité stratégique, notamment en réduisant nos réelles chances d'atteindre l'objectif dit du « zéro nucléaire » que, si j'ai bien compris, beaucoup d'entre nous dans cette salle soutenons.

Nous devons également avoir conscience du fait qu'aujourd'hui, de nombreux types de munitions à guidage de précision possèdent des capacités analogues à celles des armes de destruction massive. Si un État décidait de renoncer à l'arme nucléaire ou de réduire fortement la taille de son arsenal nucléaire, il serait fortement défavorisé sur le plan militaire par rapport aux États les plus avancés dans la conception et la production de systèmes de munitions à guidage de précision, ce qui aurait des incidences sur l'équilibre et la stabilité.

Nous sommes gravement préoccupés par l'incertitude qui règne au sujet de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les moratoires unilatéraux sont certes importants, mais ils n'égalent pas les obligations conventionnelles. Il faut que le Traité soit ratifié par tous les États dotés de l'arme nucléaire, sans exception. La Russie l'a ratifié en 2000.

En ce qui concerne les armes nucléaires non stratégiques, je me permets de rappeler que, dans le cadre de ce que l'on a appelé les initiatives nucléaires présidentielles de 1991 et de 1992, la Russie a réduit des trois quarts son arsenal de ces armes, lesquelles ont été transférées dans la catégorie des armes non déployées et regroupées sur des sites de stockage centralisés situés sur le territoire national. Il s'agissait d'une mesure sans précédent, qui a été mise en œuvre malgré la présence continue en Europe − et à portée du territoire russe − d'armes nucléaires des États-Unis en déploiement opérationnel. En outre, les États-Unis sont en train de moderniser leurs armes nucléaires, et certains États européens non dotés d'armes nucléaires qui sont membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) participent activement à ce qui est présenté comme des « missions nucléaires conjointes ». L'organisation d'exercices militaires conjoints portant sur des armes nucléaires avec la participation d'États membres de l'OTAN non dotés d'armes nucléaires, qui devrait se poursuivre à en croire la déclaration adoptée lors du Sommet de l'OTAN tenu au pays de Galles l'année dernière, représente une violation des deux premiers articles fondamentaux du TNP.

Les perspectives d'une sécurité égale et indivisible pour tous dépendent directement de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous notons avec satisfaction la position commune de la communauté internationale en la matière, telle qu'elle est exprimée dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui sont traditionnellement adoptées à la quasi-unanimité. Ces efforts ont été renforcés pendant la session en cours de l'Assemblée générale par la présentation et l'adoption, à une majorité écrasante des États, d'une résolution intitulée « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier ». Trente-quatre États se sont portés coauteurs de cette résolution.

Lorsque j'ai pris la parole dans cette salle il y a sept ans, j'ai eu l'honneur, au nom de la Fédération de Russie et de la Chine, de présenter pour examen à la Conférence le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous sommes heureux de constater que ce texte jouit d'un large appui international et nous sommes convaincus que sa version actualisée récemment créera les bases nécessaires pour permettre à la Conférence du désarmement d'entamer des négociations. Nous encourageons tous les États qui participent à la Conférence à prendre dans les meilleurs délais une décision au sujet des négociations sur le texte russo-chinois et souhaitons à la Conférence des travaux très fructueux, que ce soit dans ce domaine ou dans d'autres, y compris, bien sûr, l'adoption rapide d'un programme de travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lavrov de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la Conférence du désarmement et à la présidence. Je

vais maintenant suspendre la séance pendant quelques minutes afin de raccompagner M. Lavrov.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite à présent la bienvenue à notre invité, M. Ramtane Lamamra, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de prendre la parole devant la Conférence du désarmement. J'ai l'honneur et le plaisir d'inviter M. Lamamra à prendre la parole.

M. Lamamra (Algérie) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, et de vous remercier des efforts que vous-même et votre prédécesseur, le Représentant Permanent du Mexique, avez déployés pour instaurer des conditions propices à l'adoption du programme de travail de la Conférence. Soyez assuré de l'appui sans réserve de la délégation de mon pays dans la réalisation de cet objectif. Je voudrais également exprimer ma profonde gratitude au Représentant personnel du Secrétaire général, qui est aussi le Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement, et à son équipe, pour leur précieux appui. Je saisis cette occasion pour saluer l'engagement personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, en faveur du désarmement et pour reprendre l'appel qu'il a lancé le 20 janvier 2015 à la Conférence du désarmement, dont il a engagé les membres à redoubler d'efforts pour avancer vers la réalisation de l'objectif du désarmement multilatéral dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale. Cet objectif est d'une importance vitale, en particulier en 2015, année du soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU et du quarante-cinquième anniversaire du TNP, et vingt ans après la prorogation illimitée de ce Traité en 1995. Je suis heureux de pouvoir m'adresser à vous dans un contexte aussi fortement symbolique pour réaffirmer la volonté de mon pays de participer à toute action ayant pour objet de poser les bases solides et durables de notre ambition commune de paix, de sécurité et de stabilité dans le monde.

Aujourd'hui, personne ne peut nier que les dangers multiples et variés auxquels est confrontée la communauté internationale menacent gravement la paix et la sécurité mondiales. Le nombre et la diversité des conflits, la réapparition de nombreuses zones de tension, la montée du terrorisme et de l'intolérance raciale et religieuse sont tous, d'une manière ou d'une autre, des obstacles au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive. Dans un monde diversifié, ouvert et imprévisible, la sécurité et la stabilité de chaque État sont désormais intimement liées à celles de tous les autres États. Conséquence naturelle de cette vérité générale, la coopération multilatérale est incontournable pour garantir la sécurité collective, conformément aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. L'Algérie a adhéré à tous les instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive. Mon pays est également partie à la plupart des traités sur les armes classiques, les droits de l'homme et le droit humanitaire. À cet égard, j'ai le plaisir de vous informer que l'Algérie a adhéré à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques et à ses Protocoles I, III et IV. L'Algérie est également partie à toutes les initiatives multilatérales de lutte contre le terrorisme et participe activement à la promotion de normes propres à renforcer la paix, la sûreté et la sécurité nucléaires. L'Algérie fournit un appui fonctionnel de premier plan dans le cadre de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits internationaux. Actuellement, elle dirige avec succès une équipe internationale qui assure une médiation entre le Gouvernement malien et le mouvement politico-militaire du nord du Mali dans la recherche d'une solution pacifique qui soit à la fois favorable aux intérêts nationaux du Mali et à ceux des pays de la région du Sahel et du Sahara.

L'adoption et la signature d'une feuille de route pour promouvoir la confiance et consolider le cessez-le-feu entre les factions sur le terrain a permis aux parties de parvenir à un accord-cadre national de paix et de réconciliation, qui a été paraphé hier, le 1er mars, à Alger. Dans le même contexte, l'Algérie travaille en étroite collaboration avec d'autres acteurs de bonne volonté pour faire taire les armes, promouvoir un dialogue global et trouver une solution politique à la crise libyenne, en posant les bases d'une sécurité durable qui garantira la paix, l'unité et la souveraineté nationale de cet État frère.

En 2010, la communauté internationale a réussi à négocier un accord important au sujet d'un plan d'action lors de la huitième Conférence des parties chargée de l'examen du TNP. Cinq ans plus tard, il est malheureusement devenu évident que ce qui avait été accompli à l'époque était, en fait, bien peu de choses. Malgré des initiatives unilatérales et bilatérales encourageantes de réduction des armes nucléaires, il n'aura échappé à personne que la portée de ces mesures, aussi importantes soient-elles, a été limitée par l'immensité des menaces et des défis que ces armes continuent de représenter pour le présent et l'avenir de tous. Nous sommes d'autant plus préoccupés que bon nombre des mesures énoncées dans le plan d'action de la Conférence d'examen de 2010 n'ont pas été mises en pratique. En ce qui concerne les engagements importants qui n'ont pas été respectés, nous sommes particulièrement déçus par le fait que la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive ne s'est pas tenue en 2012 en dépit des efforts déployés par le facilitateur, M. Jaakko Laajava, et par les autres organisateurs. Dans ce contexte, nous ne devons pas oublier de saluer la souplesse et la bonne volonté manifestées par les États arabes à cet égard.

L'humanité tout entière est exposée aux multiples dangers que présentent l'idéologie de la dissuasion nucléaire et les programmes de modernisation des armes nucléaires. Les trois Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires ont clairement montré l'énormité des destructions que ces armes pourraient provoquer dans le monde. Dans ce contexte, je voudrais souligner l'appel qui a été lancé lors de la clôture de la Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenue à Alger en mai dernier, en faveur de l'ouverture de négociations sur l'élimination complète des armes nucléaires par le biais d'un programme échelonné et selon un calendrier déterminé devant conduire à l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant ayant une portée universelle dans ce domaine. Ainsi, les États dotés d'armes nucléaires, compte tenu de la responsabilité particulière qui leur incombe, sont invités à concourir à la mise en œuvre concrète des dispositions de l'article VI du TNP relatives au désarmement nucléaire complet, conformément aux engagements souverains qu'ils ont pris à cet égard, en particulier en ce qui concerne l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires. Ce n'est qu'en prenant de telles mesures et en renonçant aux doctrines de destruction mutuelle que les États dotés d'armes nucléaires prouveront leur volonté de poser les bases de la sécurité commune et d'un monde libéré de l'autodestruction assurée. Un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires aura une vaste portée s'il contient les dispositions voulues pour remédier au problème des stocks de matières fissiles.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est en train d'acquérir très lentement une portée universelle. Son entrée en vigueur contribuerait certainement au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. L'Algérie prie donc instamment les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne les garanties de sécurité négatives, mon pays estime qu'il est indispensable d'avancer de manière tangible en adoptant un instrument international juridiquement contraignant afin de protéger les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. L'espace extra-atmosphérique est aussi un sujet de préoccupation et représente un problème singulier pour la sécurité internationale. Il est dans notre intérêt à tous d'instaurer les conditions voulues pour que l'espace soit utilisé à des fins pacifiques et dans des conditions de sécurité. Tout en soulignant l'importance et la validité du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, nous pensons que le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux proposé par la Fédération de Russie et la Chine, et le code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique proposé par l'Union européenne, pourraient nous aider à avancer dans ce domaine sensible.

C'est également avec plaisir que je salue l'initiative du Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement d'organiser un forum informel avec les représentants de la société civile, auxquels il permet ainsi de contribuer à la réalisation des objectifs de la Conférence.

L'Algérie estime que l'efficacité de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociations sur le désarmement, est absolument indispensable. Compte

tenu du mandat qui lui a été confié, la Conférence représente en réalité le mécanisme le plus approprié pour relever les défis que j'ai évoqués au fil de mon intervention. C'est pour cette raison que nous sommes préoccupés par le blocage que connaît la Conférence, lequel pourrait porter atteinte à sa crédibilité, à sa pertinence, aux résultats de ses activités et, ainsi, à l'ensemble du cadre multilatéral dans un domaine ô combien vital pour l'humanité. Comme vous le savez tous, une proposition de programme de travail intéressante a été présentée au début de la présente session de la Conférence, parallèlement aux efforts déployés pour fixer un calendrier d'activités pour la session. Nous encourageons chacun d'entre vous à tirer parti de ces initiatives afin de poser les bases d'un accord sur un travail consensuel qui permettra à la Conférence de recouvrer son dynamisme et de redevenir incontournable. Une telle évolution enverrait un signal très positif à la veille de la neuvième Conférence d'examen du TNP que l'Algérie aura l'honneur de présider, dans quelques semaines, en la personne de ma collègue l'Ambassadrice Taous Feroukhi. Je voudrais également exprimer l'espoir que cette Conférence majeure sera en mesure de parvenir à des résultats tangibles pour promouvoir la complémentarité des trois piliers du TNP que sont le désarmement, la non-prolifération des armes nucléaires et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Je vous adresse mes plus sincères vœux de succès dans vos travaux et je réaffirme la volonté de la délégation algérienne d'aider la Conférence du désarmement à atteindre ses objectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lamamra de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées au Président et à la Conférence. Permettez-moi de suspendre la séance pendant quelques minutes, le temps de raccompagner M. Lamamra.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite à présent la bienvenue à notre invitée, Mme Margot Wallström, Ministre des affaires étrangères de la Suède. Je vous remercie, Madame la Ministre, de vous adresser à la Conférence du désarmement. J'ai le plaisir et l'honneur de vous inviter à prendre la parole.

Mme Wallström (Suède) (*parle en anglais*) : Je me réjouis d'être ici à Genève aujourd'hui pour prendre la parole devant la Conférence du désarmement et évoquer les questions prioritaires pour la Suède.

Setsuko Thurlow, l'une des survivantes du bombardement d'Hiroshima, s'est rendue il y a quelques mois au Parlement suédois, où elle a exprimé sa grande préoccupation qu'elle-même et les autres *hibakusha* partagent, à savoir que la bombe, aujourd'hui encore, porte préjudice à ses enfants et ses petits-enfants, et, après eux, à ses arrière-petits-enfants et à leurs enfants.

Comparées aux bombes nucléaires d'aujourd'hui, les bombes larguées sur Hiroshima et Nagasaki étaient simples et rudimentaires, ce qui ne les a pas empêchées de tuer 200 000 personnes à l'instant où elles ont explosé ou dans les moments qui ont suivi, d'en mutiler des milliers d'autres et de dévaster complètement les deux villes.

On dénombre, aujourd'hui encore, plus de 16 000 armes nucléaires. C'est inacceptable. L'appel lancé par les hommes et les femmes d'Hiroshima et de Nagasaki retentit haut et fort : nous devons aller plus loin et plus vite avec le désarmement nucléaire. Toutes les armes nucléaires doivent être éliminées.

Il y a des signes encourageants. Trois conférences internationales ont été organisées et ont mis en lumière les conséquences catastrophiques des armes nucléaires pour les hommes, les femmes et les enfants. L'être humain a une fois de plus été placé au cœur de nos débats.

Poser sur les armes nucléaires un regard qui prend en compte les dimensions humanitaires nous aide à faire progresser le désarmement. La Suède collaborera activement avec toutes les parties prenantes lors de la prochaine Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au-delà, afin de mettre en œuvre des mesures efficaces pour éliminer toutes ces armes.

Aujourd'hui, je suis heureuse d'annoncer que la Suède reprendra ses fonctions au sein du Groupe de la levée de l'état d'alerte. Il est largement admis que l'état d'alerte instantanée multiplie les risques associés aux armes nucléaires. La levée de l'état d'alerte est donc une mesure importante de réduction des risques sur lesquels des progrès tangibles peuvent être réalisés à brève échéance. Nous attendons avec impatience de travailler avec nos partenaires chiliens, malaisiens, nigérians, néo-zélandais et suisses sur cette question.

Un travail important est mené ici à Genève dans le domaine du désarmement en général. Les questions de vie ou de mort ne doivent jamais être déléguées à des machines. Nous nous félicitons de la poursuite des discussions sur les systèmes d'armes létaux autonomes dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques ; préparant activement ces discussions, nous avons demandé à l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm d'étudier les moyens éventuels d'aller de l'avant sur des questions aussi essentielles que celles des définitions et de la transparence.

La Convention d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel est une des plus grandes réussites dans le domaine du désarmement. Les opérations de déminage et l'assistance aux survivants ont procuré du réconfort aux populations touchées de tous les pays et de toutes les régions du monde. Il reste encore toutefois beaucoup à faire. La Suède apportera sa pierre à l'édifice et poursuivra avec détermination l'effort qu'elle mène depuis longtemps dans le monde entier au service de la lutte antimines.

J'ai l'honneur d'annoncer que la Suède aura bientôt mis hors service toutes ses armes à sous-munitions, conformément aux obligations que nous avons souscrites au titre de la Convention qui interdit ces armes inhumaines. Pour que cette interdiction soit effective, il est essentiel que les principaux pays producteurs et utilisateurs d'armes à sous-munitions adhèrent également à la Convention.

Nous sommes profondément préoccupés par les informations faisant état de l'utilisation d'armes à sous-munitions contre les populations civiles au Soudan du Sud et en Syrie. L'emploi de ces armes est inacceptable et la Suède appelle toutes les parties à respecter scrupuleusement le droit international humanitaire.

L'utilisation potentielle des maladies contagieuses comme arme demeure l'une des principales menaces pour la sécurité du monde. Pour comprendre ce danger, il suffit de considérer l'épidémie du virus Ebola en Afrique occidentale. La Suède est un des principaux contributeurs à la lutte contre l'Ebola et continuera d'aider les États, en Afrique et ailleurs, à renforcer leur capacité à prévenir, détecter et combattre les épidémies.

La Suède fera de son mieux pour permettre à la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques qui se tiendra l'année prochaine d'atteindre des résultats constructifs et tangibles. Le respect universel de la Convention est primordial, au même titre que le renforcement des mesures de confiance.

Les utilisations pacifiques de l'espace ont immensément contribué au bien-être des êtres humains à travers le monde. Cet acquis doit être préservé et renforcé afin qu'un plus grand nombre de pays et de personnes puissent bénéficier des activités spatiales. La Suède se félicite des progrès accomplis dans le cadre des discussions sur la manière de moderniser les règles internationales régissant l'espace. Je voudrais, en particulier, appeler l'attention sur le code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, qui fournira des règles de conduite volontairement acceptées pour remédier au problème urgent des débris spatiaux et contribuera à prévenir les conflits dans cet environnement. Le code de conduite facilitera également l'élaboration d'un instrument juridique contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, instrument dont il sera le complément.

Je salue très chaleureusement l'initiative prise d'organiser un forum de la société civile. Les organisations de la société civile, qui représentent la population et alimentent les connaissances spécialisées, devraient être autorisées à participer à toutes les séances, à l'exception des séances de négociation.

Je regrette que la Conférence du désarmement n'ait engagé aucune nouvelle négociation en dépit d'efforts nombreux et assidus en ce sens. Il y a des années qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires aurait dû être conclu. Nous appelons les États membres à remédier aux blocages et à renoncer à tout

couplage de points de l'ordre du jour. Si la Conférence demeure incapable de s'acquitter de son mandat, nous devrons envisager d'autres voies possibles pour faire avancer les travaux sur le désarmement, notamment à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le maître-mot est « progrès », et non « procédure ».

Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de la première − et, je l'espère, de la dernière − utilisation des armes nucléaires dans les conflits armés. Compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité en Europe, l'élimination des armes nucléaires est plus que jamais nécessaire. Seule l'élimination totale de ces armes nous apportera la garantie véritable qu'elles ne seront plus jamais utilisées. C'est à Setsuko Thurlow, à tous les *hibakusha*, à leurs enfants et petits-enfants, mais aux nôtres aussi, que nous devons de poursuivre et d'achever ce travail avec vigilance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Wallström de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner la Ministre.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite à présent la bienvenue à notre invité, M. Bert Koenders, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de vous adresser à la Conférence du désarmement. J'ai le plaisir et l'honneur de vous inviter à prendre la parole devant la Conférence.

M. Koenders (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : À titre personnel, je souhaiterais tout d'abord dire que je suis extrêmement reconnaissant d'être avec vous ce matin. J'ai été député au Parlement pendant de nombreuses années et, à ce titre, j'ai été très engagé dans les travaux de cette illustre instance sous différentes formes, et je connais la longue histoire de la Conférence du désarmement. Il y a eu tant d'initiatives différentes, et l'opinion publique a toujours été très intéressée par ce qui se passait ici. Je pense que le moment est particulièrement bien choisi pour évoquer à nouveau avec vous la situation actuelle du désarmement, car j'ai véritablement le sentiment que cette Conférence est plus importante aujourd'hui que jamais. Nous vivons un moment difficile. Je viens de finir mon allocution au Conseil des droits de l'homme où nous débattions de la situation catastrophique actuelle des droits de l'homme et de la protection des civils dans le monde. Des conflits d'un genre nouveau, des guerres hybrides, la propagande et la vision d'un monde divisé en sphères d'influence et dominé par « l'ancien système politique de puissance » sont les caractéristiques du monde d'aujourd'hui, et la frontière entre conflits et criminalité tend à s'estomper. J'ai eu le privilège de travailler pour le Secrétaire général Ban Ki-moon tout récemment au Mali et en Côte d'Ivoire, et j'ai pu ressentir chaque jour les conséquences de ce nouveau type de guerre.

L'idée d'aborder la question de l'arme nucléaire sous l'angle de la stratégie trouve de plus en plus d'écho auprès de certains États. C'est une chose qui me préoccupe également, et je crois donc que nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. Nous devons prendre un nouveau départ et nous mettre en mouvement dans le cadre de cette importante Conférence.

Je pense que le désarmement a toujours été l'une des raisons d'être de l'Organisation des Nations Unies. Le désarmement nucléaire a fait l'objet de la première résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1946 ; à l'époque, bien entendu, les souvenirs des terribles événements de la Seconde Guerre mondiale étaient encore bien présents dans les esprits. Le monde avait vu les images des destructions nucléaires infligées à Hiroshima et Nagasaki, que nous commémorerons cette année encore, et personne ne voulait que ces horreurs se répètent.

Nous avons donc commencé à bâtir des institutions internationales afin d'éviter de nouveaux conflits, et nous avons créé de nouveaux dispositifs pour promouvoir la coopération internationale, la justice et le désarmement. Pourtant, nous le savons, malgré les idéaux qui nous ont inspirés et les institutions internationales que nous avons mises en place − et nous devons y demeurer attachés tant ils sont importants − nous avons fini par entrer dans une guerre froide et dans une course aux armements caractérisée par de

gigantesques stocks d'armes nucléaires et par des concepts atroces tels que la destruction mutuelle assurée.

Heureusement, je pense que l'évolution du climat international après la fin de la guerre froide a rendu à nouveau envisageables, possibles et réalisables des progrès sur le désarmement. Depuis lors, nous avons conclu le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes chimiques ; de longues tractations ont été nécessaires avant qu'ils se concrétisent et que presque tout le monde se mette d'accord. La prorogation illimitée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en 1995, a été un exploit de taille, je crois, et la Conférence des parties chargées de l'examen du TNP de 2010 a été un succès majeur. Toutes les Parties ont convenu d'un plan d'action ambitieux pour les années à venir. Je me souviens avoir assisté à la même Conférence de 2005, qui fut loin de connaître le même succès. Donc, nous progressons.

Depuis 1989, les arsenaux nucléaires ont été considérablement réduits. Très récemment, en 2011, le nouveau Traité START a permis une forte réduction du nombre d'ogives tant américaines que russes. Par rapport à la situation des années 1980, les stocks ont été réduits de 80 %.

Ce sont là, je crois, autant d'avancées majeures, et cette Conférence, mais aussi beaucoup d'entre vous personnellement, peuvent revendiquer une part des crédits de ces succès, mais − il y a toujours un « mais » − ces succès sont toujours très largement des échecs si on les mesure à l'aune de la première résolution de l'Assemblée générale de 1946. Cette situation est une source de vive préoccupation pour de nombreux pays, y compris pour le mien. Les Pays-Bas sont pleinement attachés à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, et même si nous devons reconnaître que beaucoup a été fait, nous pouvons et devons en faire davantage.

Il faut toutefois bien admettre que la situation géopolitique actuelle n'est guère propice au désarmement. Ne soyons pas naïfs : le travail de désarmement ne peut se dérouler dans un vide politique. Des difficultés existent, mais il y en aura toujours.

Cela me rappelle l'histoire de ce voyageur perdu dans une ville bruyante et chaotique. Carte en main, il demande son chemin à un habitant. « Si j'étais vous », lui répond ce dernier, « je choisirais un autre point de départ ».

Toutefois, on ne choisit pas son point de départ, et les difficultés ne sauraient justifier l'inaction ou l'abandon ; nous devons d'autant plus agir que la situation est difficile et les risques nombreux. De mon point de vue, les difficultés actuelles sur la scène internationale ne justifient pas l'abandon du désarmement nucléaire. Même pendant la guerre froide, nous avons continué à nous parler et sommes même parvenus à conclure certains grands traités de désarmement. C'est dans les moments difficiles que nous devons maintenir les canaux de communication ouverts, intensifier les négociations sur le désarmement et redoubler d'efforts pour trouver un terrain d'entente et faire des progrès.

Pour ce faire, nous avons besoin d'un mécanisme de désarmement qui fonctionne correctement. La Conférence du désarmement en est un élément essentiel, et elle aurait pu et dû, d'abord et avant toute autre chose, commencer cette année en adoptant un programme de travail.

L'impasse actuelle est manifestement une source de grave préoccupation pour nous tous. Pour parler franchement, cette situation est inacceptable. Mon pays continuera à faire pression pour permettre la redynamisation de la Conférence en mettant l'accent sur les domaines où des progrès sont possibles, à savoir le programme de travail sur les quatre questions centrales, ainsi que l'élargissement de la Conférence, ses méthodes de travail et la participation de la société civile. Nous ferons de notre mieux, en particulier lors de notre présidence en juillet et août.

L'une de nos principales priorités dans le programme de travail est l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous faisons partie du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier un tel traité. Nous pensons que le Groupe accomplit un travail préparatoire crucial et je tiens à féliciter vivement l'Ambassadrice Elissa Golberg pour son excellent travail en tant que Présidente de ce groupe. Nous

espérons que ces efforts nous permettront prochainement d'ouvrir les négociations sur le traité.

Je voudrais à présent évoquer la Conférence d'examen du TNP, qui s'ouvrira dans moins de deux mois à New York. Ce sera la plus importante conférence de ce type cette année. Le TNP est la pierre angulaire de notre politique en matière de désarmement et de non-prolifération, et le succès de la Conférence d'examen est dans notre intérêt à tous. Au cours des dernières années, nous nous sommes efforcés de tenir notre rôle dans la mise en œuvre du Plan d'action de 2010. Permettez-moi d'illustrer mon propos par quelques exemples. Nous avons contribué au programme de coopération technique et à l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous avons facilité le renforcement du système de garanties en appuyant l'Agence et en promouvant le Protocole additionnel. Nous avons travaillé à renforcer la sécurité nucléaire en organisant le Sommet sur la sécurité nucléaire l'année dernière à La Haye. De concert avec nos partenaires de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, nous avons présenté un projet de formulaire pour les États dotés d'armes nucléaires que ces derniers peuvent utiliser pour assurer une plus grande transparence sur leurs arsenaux et sur leurs doctrines. Je pense que c'est là un point absolument essentiel.

Je voudrais ajouter ici que, si nous accueillons avec satisfaction les rapports que ces États ont présentés, les choses peuvent encore être améliorées. En fait, nous souhaiterions que les rapports soient rendus obligatoires dans le cadre des futures procédures d'examen du TNP.

Nous sommes fermement déterminés à travailler de façon constructive pour permettre à la Conférence de cette année d'atteindre un résultat positif. Dans le document d'information au sujet de l'Initiative, dont je recommande vivement la lecture, nous avons énoncé nos objectifs principaux pour le document final de la Conférence d'examen de 2015. En résumé, pour rencontrer le succès, la Conférence devra dresser un bilan honnête et équitable des progrès accomplis, et utiliser cette évaluation comme base pour mettre en œuvre des mesures concrètes de suivi, en particulier s'agissant des mesures qui n'ont été appliquées que partiellement. De mon point de vue, le succès de la Conférence passe également par la prise en compte des trois piliers du TNP, à savoir le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Au cours de la Conférence, les Pays-Bas organiseront un colloque universitaire en étroite coopération avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et avec plusieurs partenaires universitaires. Il se tiendra le 28 avril au Siège de l'ONU. Son principal objectif sera de donner un aperçu de la recherche mondiale en rapport avec le TNP et d'échanger sur les possibilités et les défis présents et à venir. Les experts universitaires pourront contribuer à la procédure d'examen en proposant des idées et concepts novateurs. Vous y êtes tous officiellement invités.

Force est de reconnaître que la lenteur des progrès sur le désarmement suscite un sentiment de frustration parmi les acteurs du TNP. L'écart ne cesse de se creuser entre les ambitions, les aspirations et les perspectives de progrès des différentes parties. L'attention croissante accordée à l'incidence humanitaire des armes nucléaires lors des conférences qui se sont tenues à Oslo, Nayarit et Vienne reflète, je crois, ces ambitions et aspirations. Les Pays-Bas ont participé aux trois conférences. Pour nous, les conséquences humanitaires doivent sous-tendre tout ce que nous faisons dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Dans le même temps, nous devons tenir pleinement compte des considérations de sécurité et de stabilité. Bien que certains les minimisent, ces facteurs ne peuvent être ignorés, mais ils ne doivent pas non plus servir d'excuse à l'inaction.

Il existe différents points de vue sur la meilleure façon de parvenir au désarmement nucléaire. Certains pensent que l'ouverture immédiate de négociations sur une convention relative aux armes nucléaires ou à une interdiction des armes nucléaires est la meilleure façon d'aller de l'avant. Si nous comprenons le souhait de faire des progrès, nous pensons également qu'une démarche progressive pourrait être efficace. En tout état de cause, nous devons nous concentrer sur des mesures concrètes, pratiques et réalisables propres à bâtir la confiance dont nous avons besoin pour éliminer totalement ces armes. Bien que nous puissions avoir des idées différentes quant à la meilleure façon de procéder, nous devons

nous efforcer de rapprocher nos positions respectives. Notre objectif commun − un monde exempt d'armes nucléaires − me donne de l'espoir. Le principe qui guide les Pays-Bas est que tout ce que nous faisons doit tendre à renforcer le régime institué par le TNP et contribuer à la pleine mise en œuvre de cet instrument, lequel offre un cadre juridique à la fois pour le désarmement et pour la non-prolifération. Nous n'épargnerons aucun effort pour atteindre ces objectifs.

C'est à fort juste titre que nous portons une telle attention au désarmement nucléaire. Toutefois, nous ne devons pas oublier les progrès qui ont été réalisés s'agissant du désarmement classique au sens large. Je me réjouis que le Traité sur le commerce des armes soit entré en vigueur à Noël. Nous devons maintenant nous concentrer sur la mise en œuvre de ce traité historique, qui fixe la norme régissant le commerce des armes classiques. Nous attendons avec impatience la première Conférence des États parties, qui aura lieu au Mexique. Nous espérons que nous serons en mesure de traiter promptement les aspects techniques du Traité, afin de pouvoir prochainement centrer notre attention sur sa mise en œuvre effective.

La Convention sur les armes à sous-munitions est un autre succès récent, et nous attendons avec impatience la première Conférence d'examen de cette Convention, qui aura lieu à Dubrovnik en septembre prochain. En l'espace de cinq ans, une norme claire régissant la non-utilisation des armes à sous-munitions a été établie. Beaucoup de pays ont détruit leurs stocks et, pour la plupart d'entre eux, les opérations de nettoyages sont bien engagées, voire même achevées. Il va sans dire que le chemin est encore long. À l'approche de la Conférence de Dubrovnik, nous devons en particulier réfléchir à la façon de renforcer la norme sur la non-utilisation des armes à sous-munitions.

Malheureusement, plusieurs cas d'utilisation d'armes à sous-munitions ont été rapportés ces dernières années. Tout récemment, le 3 février dernier, la Mission spéciale de surveillance de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a signalé que des armes à sous-munitions avaient, semble-t-il, été utilisées à Luhansk (Ukraine). Cette information nous préoccupe au plus haut point, et nous engageons chacun, y compris tous les gouvernements, à s'abstenir d'utiliser des armes à sous-munitions et à prendre toutes les mesures voulues pour protéger les civils contre ces armes.

Avec ses 162 États parties, la Convention sur les mines antipersonnel est un incontestable succès. Au cours de la conférence qui s'est tenue l'année dernière à Maputo et qui a été un succès, les États parties se sont mis d'accord pour éliminer toutes les mines antipersonnel avant 2025 et de mettre ainsi un terme effectif à la menace que ces armes abjectes représentent. Ils ont également adopté un plan d'action destiné à progresser sur les questions en suspens. En tant que cinquième donateur dans le cadre de l'assistance à la lutte antimines, les Pays-Bas sont prêts à faire leur part du travail. Nous finançons d'ores et déjà des programmes en Afghanistan, au Cambodge, en République démocratique du Congo, en Iraq, au Laos, au Liban, en Libye, au Mozambique, dans les territoires palestiniens, en Somalie et au Soudant du Sud, et nous poursuivrons sur cette voie.

S'agissant des questions nouvelles, nous appuyons les discussions en cours concernant les systèmes d'armes létaux autonomes. Les questions juridiques, éthiques et politiques qui entourent ces armes doivent être réglées sans plus attendre. Un aspect essentiel de ce débat concerne la notion de contrôle humain significatif. Mon pays a récemment lancé un programme de recherche dans le but de contribuer à éclaircir cette question, laquelle, de mon point de vue, requiert un débat international beaucoup plus approfondi.

Nos réalisations devraient nous aider à regarder au-delà de nos échecs et des complexités qui nous empêchent de progresser. Nous ne pouvons nous retrancher derrière l'idée selon laquelle notre situation actuelle ne représente pas un point de départ idéal pour atteindre notre but. Nous devons agir.

Que ce soit depuis cette salle, depuis la Conférence d'examen du TNP, depuis la Première Commission ou − et ce n'est pas là la moindre des choses − depuis le Conseil de sécurité des Nations Unies, le désarmement est indispensable à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Le Royaume des Pays-Bas veut être votre partenaire pour la

paix, la justice et le développement. Pour cette raison, nous sommes candidats à un siège de membre non permanent du Conseil pour la période 2017-2018.

Pour nous rappeler ce qu'il est possible de faire malgré les difficultés, je suis heureux de vous présenter les premiers exemplaires d'une publication qui réunit en un seul document l'ensemble des traités internationaux conclu à ce jour dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Ce document est un autre fruit du partenariat étroit entre le Bureau des affaires du désarmement des Nations Unies et les Pays-Bas. Je l'ai avec moi, et je peux par conséquent lui faire un peu de publicité. J'espère qu'il se révélera être un outil efficace entre les mains des experts, des diplomates, des chercheurs et des États non membres. J'espère aussi qu'il vous incitera à faire en sorte qu'une nouvelle version soit nécessaire dans un proche avenir avec l'ajout d'un nouveau traité fondamental.

Après tout, le désarmement est et devrait être un travail progressif. Lorsque je songe à la communauté qui travaille quotidiennement sur ce sujet, à l'étendue de son expertise technique et à toutes les difficultés qu'elle rencontre, je me dis que la période actuelle n'est guère facile sur le plan politique et que des progrès ont tout de même été accomplis, et j'espère que d'autres progrès seront réalisés. Vous êtes les acteurs de ces progrès et je vous souhaite inspiration et sagesse dans l'accomplissement des tâches importantes qui reposent sur vos épaules.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Koenders, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, de sa déclaration ainsi que des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence et à la Conférence. Je le remercie également de nous avoir présenté le recueil des traités sur le désarmement et d'en avoir mis gracieusement des exemplaires à la disposition des délégations. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner Monsieur le Ministre.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue à notre invité, M. Eduardo Antonio Zuain, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Argentine. Merci, Excellence, d'avoir bien voulu vous exprimer devant la Conférence. J'ai le plaisir et l'honneur de vous inviter à prendre la parole.

M. Zuain (Argentine) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit d'emblée permis, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je vous souhaite le plein succès dans le travail que vous accomplirez dans les semaines qui viennent.

L'Argentine a toujours favorisé une approche globale de l'action et des initiatives dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la limitation des armements, un domaine dont elle est un acteur à part entière aux niveaux régional et mondial à l'appui du multilatéralisme en général et des Nations Unies en particulier. Mon pays appuie par conséquent les efforts faits par la présidence mexicaine au cours de la première partie de la session annuelle de 2015 pour proposer des initiatives visant à redynamiser la Conférence. Nous croyons que ces initiatives ont suscité un dialogue qui nous permettra de continuer à travailler durant la présente session dans le but de parvenir à des résultats.

Nous devons impérativement faire sortir la Conférence de l'impasse. Il y a en effet près de vingt ans que des négociations ont été conduites pour la dernière fois dans cette enceinte, et le blocage actuel ne fait que marginaliser la Conférence. Il devient également de plus en plus difficile de démontrer que la Conférence demeure un outil efficace pour travailler dans le cadre des instruments internationaux à la recherche de solutions concrètes devant conduire à l'avènement d'un monde plus sûr et débarrassé de l'arme nucléaire. Plusieurs années se sont écoulées depuis que nous avons commencé à nous interroger sur les causes de ce blocage et sur les moyens envisageables pour le surmonter, mais nous n'avons toujours pas trouvé de solution. Il ne fait toutefois aucun doute que les problèmes qui empêchent la Conférence de reprendre des négociations sont principalement dus à des causes externes, ce qui montre que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour enclencher une dynamique politique spécifique afin de parvenir à des accords durables.

Il ne sera possible de redynamiser la Conférence du désarmement et d'atteindre les objectifs de désarmement mondial auxquels nous aspirons depuis si longtemps qu'avec la

volonté politique et la détermination des États. L'Argentine accueillera favorablement toute initiative et toute proposition susceptible de donner lieu à un débat ouvert et à des solutions innovantes et consensuelles qui reflètent les différentes positions afin de permettre à la Conférence de sortir de l'ornière.

Nous appuyons par conséquent la reconduction du groupe de travail informel ayant pour mandat d'établir un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle. L'Argentine accueille avec satisfaction les efforts supplémentaires accomplis dans le cadre de cette initiative par les États membres, notamment la création d'un groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires ayant pour mandat de formuler des recommandations sur les différents aspects susceptibles de contribuer au traité.

L'Argentine participe activement à ce groupe, qui achèvera ses travaux dans les semaines qui viennent, et saisit cette occasion de former à nouveau l'espoir que ce traité marquera une étape importante vers l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

Mon pays appuie également les efforts entrepris pour sensibiliser sur les conséquences qu'entraînerait, sur le plan humanitaire, l'utilisation d'une arme nucléaire, et, en particulier, sur le fait qu'il est impossible, du point de vue éthique, de légitimer la possession de telles armes. Dans le même temps et en dépit de l'importance que nous accordons à de telles contributions, l'Argentine demeure persuadée qu'il est primordial de mener, en priorité, des négociations au sein des instances existantes pour ne pas perturber l'équilibre et l'intégrité du dispositif actuel à long terme.

L'Argentine a toujours considéré le désarmement nucléaire comme une priorité, et ses prises de position devant diverses instances reflètent un engagement clair et constant en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. Dans ce contexte, elle poursuit un programme nucléaire solide dont les fins sont exclusivement pacifiques et qui respecte scrupuleusement les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et les normes établies dans le cadre d'autres initiatives en la matière, en conséquence de quoi elle développe, utilise et exporte des technologies nucléaires à des fins pacifiques.

Mon pays constate avec inquiétude que les avancées significatives obtenues depuis quatre décennies dans le domaine de la non-prolifération ne sont pas allées de pair avec des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire, alors que le TNP est entré en vigueur il y a quarante-cinq ans. Il est difficile de mettre en évidence les bienfaits de la non-prolifération alors que des armes nucléaires toujours plus sophistiquées sont mises au point, que la destruction des arsenaux existants est sans cesse différée et que le processus d'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est au point mort. Dans ce contexte, l'Argentine estime que les arsenaux nucléaires existants demeurent excessifs, qu'ils menacent la stabilité et la sécurité collective du monde et qu'ils fragilisent les efforts que nous déployons ensemble pour sécuriser la non-prolifération des armes nucléaires.

Mon pays réitère son appui à toutes les mesures qui contribuent à promouvoir l'élimination totale des armes nucléaires conformément aux principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité des mesures de désarmement nucléaire. Il y a quarante-huit ans que le Traité de Tlatelolco, qui interdit complètement la présence d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, a été signé, ce qui pourrait laisser penser que la question des garanties de sécurité négatives n'est plus un sujet d'inquiétude. Toutefois, la mise en œuvre de ce traité demeure très précaire, compte tenu des déclarations interprétatives qui accompagnent le Protocole additionnel II, lequel requiert des États signataires de s'abstenir de déployer des armes nucléaires sur le territoire couvert par le Traité.

Cette situation de fragilité est en outre exacerbée par la présence militaire illégitime, disproportionnée et injustifiée du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans les îles Malvinas, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les zones maritimes contiguës, notamment par l'utilisation, dans l'Atlantique Sud, de sous-marins capables de transporter des armes nucléaires à l'intérieur de la zone dénucléarisée établie par le Traité de Tlatelolco. Cette zone s'étend sur une bonne partie du territoire national argentin illégalement occupé par le Royaume-Uni, laquelle fait donc l'objet d'un différend de

souveraineté reconnu par les Nations Unies. Nous considérons que le silence du Royaume-Uni sur ce sujet s'explique tout simplement par le fait que le Royaume-Uni est incapable d'expliquer sa présence militaire et nucléaire dans l'Atlantique Sud.

Monsieur le Président, je forme l'espoir que la présente session annuelle sera riche de créativité et renouvelle l'engagement de l'Argentine en faveur de vos travaux, des travaux de vos successeurs à la présidence de cette année et, plus généralement, de cette instance, que nous considérons comme l'unique instance de négociation dans le domaine du désarmement, notamment du désarmement nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zuain de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Permettez-moi à présent de suspendre la séance pour un court instant, le temps de raccompagner Monsieur le Ministre.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue à notre invité M. Sergiy Kyslytsya, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine. Merci, Excellence, d'avoir bien voulu vous exprimer devant la Conférence. J'ai le plaisir et l'honneur de vous donner la parole.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : C'est un honneur que d'être présent ici aujourd'hui et de m'exprimer devant la Conférence du désarmement dans la célèbre salle du Conseil.

Actuellement, la situation de la région du Donbas, située en Ukraine orientale, et de la Crimée occupée continue de faire l'objet de toutes les attentions, et elle a beaucoup alimenté les discussions sur la question du désarmement.

À la veille du soixante-dixième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'ordre du monde, qui reposait sur les nobles objectifs et les principes généraux de la Charte des Nations Unies, est très sérieusement menacé. Une guerre hybride a été lancée contre l'Ukraine par un membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui porte une responsabilité particulière s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour sa part, l'Ukraine respecte la paix, l'Ukraine a besoin de la paix, l'Ukraine aspire à la paix.

C'est pourquoi elle est déterminée à mettre en œuvre les Accords de Minsk de septembre 2014 et de février 2015, lesquels reposent sur les déclarations de chefs d'État et de gouvernement. Nous considérons que la mise en œuvre de ces accords est le seul moyen de parvenir à un règlement pacifique de la situation dans le Donbas.

Jeudi dernier, le 26 février, l'Ukraine a amorcé le retrait de ses armes lourdes de la ligne de front, sous le contrôle et la vérification de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Après avoir approuvé la déclaration des dirigeants de l'Ukraine, de la France, de l'Allemagne et de la Fédération de Russie, ainsi que l'ensemble des mesures qui avaient été proposées, l'Ukraine s'acquitte promptement de ses obligations. Nous attendons de la Fédération de Russie qu'elle s'acquitte également de ses obligations dans leur intégralité, sans retard, sans réserve, sans interprétation ambiguë, sans exigences supplémentaires et sans ultimatums.

Malheureusement, le cessez-le-feu déjà fragile est menacé par les attaques et les provocations constantes émanant des terroristes soutenus par la Russie. Dans ce contexte, nous avons engagé des consultations avec l'ONU afin de déployer une force de maintien de la paix en Ukraine, laquelle pourrait se révéler être un instrument indispensable pour permettre enfin l'application des accords de Minsk et restaurer la paix.

L'Ukraine, qui mène d'inlassables efforts à cet égard, est reconnaissante au monde pour la solidarité dont il fait preuve envers elle et compte sur de nouvelles manifestations de soutien pour lui apporter une paix, une stabilité et une prospérité durables.

Considérant les défis sécuritaires actuels, notamment ceux que notre pays doit relever en ce moment, la limitation des armements et le désarmement sont plus importants aujourd'hui que jamais.

Je voudrais, si vous me le permettez, aborder plusieurs des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement auxquelles mon pays attache une importance pratique particulière. Ayant, fait sans précédent, pris l'initiative de renoncer volontairement à notre arsenal nucléaire, nous sommes fermement convaincus qu'un désarmement nucléaire complet et irréversible représente la seule garantie de protection de l'humanité contre les conséquences dévastatrices d'une utilisation éventuelle de l'arme nucléaire.

Cependant, il faudra beaucoup de temps pour atteindre cet objectif. Il faut par conséquent adopter une approche de longue haleine reposant sur des étapes concrètes et sur des mesures de désarmement efficaces qui devront être prises par la communauté internationale. Ce processus devra être transparent, non discriminatoire, vérifiable et irréversible. Enfin, nous devons mettre en place un dispositif constitué d'instruments se renforçant mutuellement afin de parvenir à l'avènement durable d'un monde sans armes nucléaires.

L'Ukraine a toujours appuyé les discussions consacrées aux conséquences des armes nucléaires sur le plan humanitaire, qui se sont déroulées à Oslo en 2013 et à Nayarit et Vienne en 2014 et qui ont, une fois de plus, démontré la nécessité de faire tous les efforts possibles pour faire en sorte que ces armes ne soient plus jamais utilisées.

La position de la Fédération de Russie concernant le déploiement éventuel d'armes nucléaires sur le territoire de la Crimée occupée de façon temporaire est particulièrement irresponsable et dangereuse. De plus, la partie russe s'est emparée des équipements, installations et matières nucléaires ukrainiens situés en Crimée, en violation des Statuts de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Les initiatives prises par la Fédération de Russie, qui est un État doté d'armes nucléaires, menacent directement le régime international institué par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, auquel l'Ukraine a adhéré en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

Le comportement agressive auquel recourt actuellement la Fédération de Russie vis-à-vis de l'Ukraine et des autres États épris de paix fragilise la sécurité internationale et alimente la course aux armements dans le monde.

L'Ukraine souligne l'importance cruciale de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui devrait faciliter grandement la réalisation du noble objectif que constitue l'avènement d'un monde sûr et pacifique exempt d'armes nucléaires.

Une autre question primordiale, qui mobilise une attention soutenue de la part de la communauté internationale et qui constitue une priorité pour l'Ukraine à la Conférence du désarmement, est celle des garanties de sécurité juridiquement contraignantes et efficaces qui doivent être accordées aux États non dotés d'armes nucléaires.

Force est de reconnaître que la confiance que nous avions placée dans des accords politiques tels que le Mémorandum de Budapest sur des garanties de sécurité, conclu dans le contexte de l'adhésion de l'Ukraine au TNP, a été compromise, voire détruite, l'année dernière. Le vingtième anniversaire de l'adhésion de l'Ukraine au TNP et de la signature du Mémorandum a été marqué par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, l'annexion de la Crimée et la déstabilisation des régions orientales du pays.

À la veille de la Conférence d'examen du TNP de 2015, il est utile de faire le point de la situation en ce qui concerne la violation du Mémorandum de Budapest, lequel constitue un élément important du régime de non-prolifération. La mise en place de garanties de sécurité juridiquement contraignantes enverrait au monde entier un message puissant propre à dissuader les États de se doter de l'arme nucléaire. Elle contribuerait à améliorer la confiance réciproque, à consolider le régime de non-prolifération et à promouvoir un niveau plus élevé de sécurité régionale et mondiale.

Nous encourageons les États dotés d'armes nucléaires à réaffirmer en leur donnant un caractère juridique les engagements pris à travers les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.

L'inquiétude grandissante suscitée par des risques toujours plus importants de prolifération des armes de destruction massive requiert une réponse prompte et appropriée. Dans ce contexte, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles demeure une priorité de premier ordre et un objectif susceptible de changer la donne dans le contexte des travaux de la Conférence du désarmement. Dans leur immense majorité, les États membres sont prêts à commencer des négociations sur un tel traité dans le cadre de la Conférence du désarmement, mais des différences fondamentales quant à la portée du traité subsistent et empêchent la Conférence d'avancer. De notre point de vue, la négociation d'un traité sur les matières fissiles et de garanties de sécurité de façon parallèle, outre que ces processus se renforceront mutuellement, contribuera à développer la confiance et appuiera de façon appropriée le processus complexe du désarmement.

L'Ukraine ne cesse de plaider en faveur de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Elle appuie les efforts entrepris par l'Union européenne pour améliorer la sécurité et la transparence dans l'espace. En particulier, nous sommes fermement convaincus de la nécessité de mettre en œuvre une initiative multilatérale concernant un code de conduite international pour les activités spatiales.

La revitalisation des institutions et des négociations multilatérales de désarmement figure au nombre des tâches les plus importantes qui incombent à la communauté internationale. La règle du consensus, abondamment débattue, a été utilisée de façon si abusive que la Conférence du désarmement a fini par se trouver dans l'impasse. Nous sommes fermement convaincus que le droit de veto tel qu'il a été négocié ne doit pas être mis à profit pour bloquer des discussions qui sont susceptibles d'aboutir à d'indispensables compromis. Nous sommes convaincus qu'en dépit du retard considérable pris par la Conférence, son potentiel n'a pas encore été épuisé.

L'Ukraine a toujours appuyé les initiatives tendant à améliorer le fonctionnement de la Conférence et l'efficacité de ses procédures.

L'Ukraine croit profondément que la Conférence a la capacité de résoudre par elle-même l'ensemble des problèmes qui subsistent. J'espère que sa session annuelle de 2015 en apportera la preuve convaincante.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kyslytsya, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, de sa déclaration. Je vais à présent suspendre la séance pour un court instant, le temps de raccompagner Monsieur le Vice-Ministre.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé la liste des hautes personnalités qui devaient s'exprimer aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, J'ai demandé à prendre la parole dans le cadre de l'exercice de mon droit de réponse en réaction à certaines des remarques faites tout à l'heure par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

Premièrement, quelques mots sur la question concernant le système de défense antimissile soulevée par le Ministre. Plusieurs administrations américaines successives ont présenté un certain nombre de propositions de coopération en matière de défense antimissile. Malheureusement, la Russie a décliné chacune de ces propositions. Comme je l'ai indiqué lors de la séance plénière de la semaine dernière, les systèmes de défense antimissile des États-Unis et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ne sont pas dirigés vers la Russie. Ce déploiement ne nuit et ne nuira en aucune façon au système de dissuasion stratégique russe. Nous avons clairement fait savoir à la Russie que nous ne pouvions accepter et n'accepterions aucune obligation ou contrainte qui tendrait à limiter notre capacité d'assurer notre propre défense, celle de nos alliés et celle de nos partenaires.

Comme je l'ai aussi indiqué dans ma déclaration plénière de la semaine dernière, nous devons jouir de la flexibilité nécessaire pour réagir face à de nouvelles menaces.

Ma seconde remarque concerne la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Comme un certain nombre d'entre vous le savent, je pense, les États-Unis ont, en 2010, annoncé une politique spatiale nationale dans laquelle ils indiquaient clairement qu'ils étaient disposés et déterminés à participer aux discussions concernant des initiatives relatives à l'espace, pour autant que celles-ci soient équitables, effectivement vérifiables et compatibles avec leurs intérêts stratégiques nationaux et ceux de leurs alliés.

La proposition russo-chinoise concernant la prévention du déploiement d'armes dans l'espace n'est ni équitable ni effectivement vérifiable, et elle est contraire à nos intérêts stratégiques nationaux. Comme je l'ai déjà dit, cette proposition ne traite pas la question des armes antisatellites terrestres. Cependant, nous avons indiqué que nous étions prêts à travailler avec les autres puissances spatiales pour mettre en place, à l'échelle bilatérale et multilatérale, des mesures pragmatiques de transparence et de confiance afin d'atténuer les risques, une question sur laquelle je reviendrai plus longuement la semaine prochaine dans une déclaration plénière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. Rowland (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais exercer mon droit de réponse à la suite de la déclaration prononcée par la République d'Argentine.

Je comprends l'importance que les États non dotés d'armes nucléaires attachent à des garanties qui leur donneraient l'assurance de ne jamais être attaqués ou menacés de l'être au moyen d'armes nucléaires. Le Royaume-Uni a pris l'engagement de ne pas utiliser ou menacer d'utiliser d'armes nucléaires contre les États parties au TNP qui respectent cet instrument et qui ne sont pas dotés de telles armes.

Le Royaume-Uni a ratifié les protocoles au Traité de Tlatelolco portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes en 1969, et il respecte pleinement les obligations qui en découlent. Sa position s'agissant de son système de dissuasion est dépourvue de toute ambiguïté. Le Royaume-Uni n'utilisera ni ne menacera d'utiliser des armes nucléaires contre les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui respectent cet instrument et qui ne sont pas dotés de telles armes.

Il est regrettable qu'en dépit des nombreuses clarifications apportées par notre gouvernement et de nos demandes répétées l'invitant à s'abstenir de telles allégations mensongères, la République d'Argentine a à nouveau proféré des allégations sans fondements concernant la présence militaire du Royaume-Uni dans l'Atlantique Sud.

Le Royaume-Uni a fait le maximum pour être transparent quant à la nature de sa posture défensive sur les îles Falkland. En décembre 2013, le Ministère de la défense a informé les attachés de la défense en poste à Londres de l'objet et de la nature des moyens militaires déployés sur les îles, et il les a invités à se rendre sur place. Cette invitation est toujours d'actualité.

Enfin, Monsieur le Président, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland. Le Gouvernement attache une grande importance au principe d'autodétermination et à ce droit tels qu'ils sont énoncés à l'Article 1.2 de la Charte des Nations Unies et à l'article premier du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ce principe est à la base de notre position concernant les îles Falkland. La souveraineté sur les îles Falkland n'est pas négociable, sauf si les habitants en décident autrement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Malov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais, très brièvement, exercer notre droit de réponse à la déclaration prononcée par le représentant de l'Ukraine.

Nous avons expliqué à maintes reprises la situation qui prévaut dans la région du Donbas et précisé que la Fédération de Russie n'était pas partie à ce conflit. Il est par conséquent infondé de parler d'une quelconque guerre hybride sur ce territoire. C'était ma première remarque.

En deuxième lieu, s'agissant des accords de Minsk, nous accueillons aussi favorablement les accords signés lors de la réunion de Minsk II et engageons toutes les parties à respecter scrupuleusement ces accords. Pour notre part, nous participerons au groupe de coordination afin de faire le maximum pour garantir le retrait total de toutes les troupes stationnées sur la ligne de front sous la surveillance de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Sur ce point aussi, notre position est tout à fait claire. Nous rejetons catégoriquement l'affirmation selon laquelle la Russie appuierait des terroristes. Il ne s'agit en effet pas de terroristes, mais de citoyens ukrainiens avec lesquels les autorités de Kiev refusent de dialoguer, préférant adopter le langage de la force et des armes à sous-munitions.

Enfin, s'agissant des armes nucléaires déployées en Crimée, je voudrais souligner que les allégations concernant les installations et armes nucléaires en Crimée sont complètement infondées et qu'il serait scandaleux d'oser prétendre le contraire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Je vous prie de m'excuser de prendre à nouveau la parole. Je voulais réagir à une autre des remarques faites tout à l'heure par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

Les États-Unis rejettent catégoriquement l'affirmation selon laquelle ils violeraient de quelque manière que ce soit le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à travers la question dite du partage nucléaire. Cette question a déjà été réglée, et nous avons répondu à beaucoup de questions lors de la négociation du Traité. Je crois par conséquent que notre politique à ce sujet est parfaitement connue, mais je voulais simplement le rappeler pour mémoire en réponse aux remarques du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nos travaux de ce matin sont donc à présent terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu cet après-midi, à 15 h 30. Nous écouterons des allocutions prononcées par les dignitaires du Liban, du Maroc, du Qatar et de la Turquie.

La séance est levée à 12 h 50.